



Consumer and
Corporate Affairs Canada

Legal Metrology

Consommation
et Corporations Canada

Métrieologie légale

APPROVAL No. - N° D'APPROBATION

S.WA-4183 Rev. 1

NOV 15 1988

NOTICE OF APPROVAL

AVIS D'APPROBATION

Issued by statutory authority of the
Minister of Consumer and Corporate
Affairs under application by:

Accordée en vertu du pouvoir statutaire
du Ministre de Consommation et Corpor-
ations à la demande de:

NCR Canada Limited
6865 Century Avenue
Mississauga, Ontario
L5N 2E2

for the following device(s):

pour (les)l'appareil(s) suivant(s):

DEVICE TYPE /
TYPE D'APPAREIL:

MANUFACTURER /
FABRICANT:

Electronic Scanner Scale / Balance
électronique à lecteur

NCR Corporation

MODEL DESIGNATION(S) /
DÉSIGNATION DU(DES) MODÈLE(S):

RATING-CAPACITY-RANGE(S) /
CLASSEMENT-CAPACITÉ-ÉTENDUE(S):

7824 - 0554 NCR
7824 - 0558 IBM
7824 - 0559 IBM
7824 - 0556 Datachecker

9.995 kg X 0.005 kg

Or avoirdupois equivalent / ou
l'équivalent en avoirdupois

NOTE: This approval applies only to
devices, the design, composition,
construction and performance of which
are, in every material respect,
identical to that described in the
information submitted; and are typified
by the sample(s) submitted by the
applicant for evaluation for approval
in accordance with sections 14 and 15
of the Weights and Measures Regula-
tions. The following is a summary of
principal features only.

REMARQUE: La présente approbation ne
vise que (les)l'appareil(s) dont la
conception, la composition, la
construction et le rendement sont
identiques, en tout point, à celui
(ceux) qui est(sont) décrit(s) dans la
documentation reçue et pour lequel
(lesquels) des échantillons représenta-
tifs ont été fournis par le requérant
aux fins d'évaluation, conformément aux
articles 14 et 15 du Règlement sur les
poids et mesures. Ce qui suit est une
brève description de leurs principales
caractéristiques.

Canada

SUMMARY DESCRIPTION:

The approved device is a fully electronic scale that when interfaced to an approved and compatible electronic cash register (ECR) forms an electronic point of sale weighing system.

The weight display is a four digit seven segment LED type. Weight is sensed on four load cells which are positioned under the weigh platter.

Contained within the scale housing is a laser scanner which identifies packages marked with UPC scanning labels.

The device is fitted with an optional timer which blanks the weight display after 15 seconds of stability. To perform linearity tests without a time restriction it is necessary to disable the timer.

To disable timer -

- (a) Place 5 kg on scale platform
- (b) Power Scanner/Scale OFF/ON
- (c) Proceed with testing.

To return the scale to a normal operating mode, it is necessary to enable the timer.

To enable timer -

- (a) Clear scale platform
- (b) Power Scanner/Scale OFF/ON
- (c) Timers are enabled

DESCRIPTION SOMMAIRE:

L'appareil approuvé est une balance entièrement électronique qui, une fois reliée à une caisse enregistreuse électronique, approuvée et compatible, forme un ensemble de pesage électronique de point de vente.

L'indicateur de poids est un dispositif à quatre chiffres de sept segments, à diodes électroluminescentes. Le poids est capté par quatre cellules de pesage installées sous le plateau de pesage.

Sous le boîtier de la balance, un lecteur au laser identifie les emballages qui sont marqués d'étiquettes CPU.

L'appareil est pourvu d'une minuterie optionnelle qui efface l'affichage du poids à l'indicateur après 15 secondes d'inactivité. Pour effectuer des essais de linéarité sans limitation de temps, le circuit de minuterie doit être invalidé.

Pour invalider le circuit de minuterie-

- (a) placer une charge de 5 kg sur le plateau de la balance;
- (b) mettre la balance à lecteur sous tension;
- (c) procéder à la mise à l'essai;

Pour remettre la balance en mode de fonctionnement normal, le circuit de minuterie doit être validé.

Pour valider le circuit de minuterie -

- (a) retirer toute charge qui se trouve sur le plateau;
- (b) mettre la balance à lecteur sous tension;
- (c) le circuit de minuterie est maintenant validé.

SUMMARY DESCRIPTION: Continued

The scanner/scale is fitted with two methods of resetting the device to zero, which are as follows:

(a) "Power ON/OFF Reset" - During the power ON/OFF sequence, the scale electronics reset and establish a zero balance. After the diagnostics have been completed the scale will read "Scale Ready".

(b) "Manual Reset" - The operator can manually reset the device to read zero by lifting and replacing the scale platter. The scale electronics establish a zero balance and the indicator will read "Scale Ready". This indicates that the device is on zero.

Neither the power ON/OFF nor Manual Reset will function if the device is outside of the zero reset parameters.

These devices are not equipped with center-of-zero lights, however, because of the auto zero maintenance feature, a "solid" zero (not flashing) indicates that the scale is within 0.1 of a minimum increment of zero, and complies with section 171 of the Weights and Measures Regulations.

To verify the center-of-zero indication, first determine the maximum limit of zero tracking using small weights (approximately 0.6 of one graduation). Starting with scale at

DESCRIPTION SOMMAIRE: Suite

La balance à lecteur peut être remise à zéro de deux façons, soit les suivantes:

(a) "Réglage par mise sous tension" - Pendant la séquence de mise sous tension, les circuits électroniques de la balance remettent celle-ci en position d'équilibre à zéro. Une fois les vérifications diagnostiques terminées, la balance affiche "Scale Ready".

(b) "Réglage manuel" - L'opérateur peut remettre manuellement l'appareil à zéro en soulevant puis en replaçant le plateau sur la balance. Les circuits électroniques de la balance remettent celle-ci en position d'équilibre à zéro et l'indicateur affiche "Scale Ready", ce qui signifie que l'appareil est à zéro.

Ni l'une ni l'autre des méthodes de réglage ne fonctionnent lorsque l'appareil se trouve à l'extérieur des paramètres du zéro.

Ces appareils ne comportent aucun voyant pour indiquer le centre du zéro. Cependant, parce qu'ils sont munis d'un dispositif automatique de maintien à zéro, un zéro "stable" (c'est-à-dire, qui ne clignote pas) indique que la balance est en deçà de 0.1 de la plus petite unité de graduation et qu'elle fonctionne conformément aux exigences de l'article 171 du Règlement sur les poids et mesures.

Pour vérifier l'indication du centre du zéro, il faut d'abord, à l'aide de petits poids (d'environ 0.6 d'unité de graduation), déterminer la limite maximale de repérage du zéro.

SUMMARY DESCRIPTION: Continued

zero, add a small weight (0.1 of one graduation) then add a larger weight of a magnitude slightly less than the zero tracking limit such that the sum of the two weights is greater than the zero tracking limit (0.55 of one graduation). The fact that the display remains at 0 indicates the first weight has been "tracked" off, hence the intent of section 171 has been met.

SPECIAL CONDITIONS:

(a) Level - The device is not fitted with level indicating means; the design and recommended installation method is such that it can be exempt from the requirements of SGM1/17.

(b) Inspection Service Access and Seal Inspection Clearances (as specified by the manufacturer) -

(1) A minimum area of 635.0 mm high X 812.8 mm wide (25 in X 32 in) covered with a door or easily removable panel must be provided as shown on Fig. 3. Alternatively a 12 in x 12 in easily removable special access door must be provided, to permit inspection of the Weights and Measures seal(s) on the scale component(s) of this device.

(2) Panel must be secured to the counter with quick-release fasteners (quarter-turn fastener or equivalent), not sheet-metal screws.

(3) Area behind the door or panel must not be obstructed by any counter frame or structural member.

DESCRIPTION SOMMAIRE: Suite

Ensuite, une fois la balance remise zéro, placer sur le plateau un petit poids (0.1 d'unité de graduation), puis ajouter un poids plus lourd d'une grandeur moins que la limite maximale de repérage du zéro de façon que la somme des deux poids soit supérieure à la limite maximale de repérage du zéro (0.55 d'unité de graduation). Si le dispositif d'affichage continue d'indiquer 0, cela signifie que le premier poids a été invalidé et que l'appareil répond aux exigences de l'article 171.

CONDITIONS PARTICULIÈRES:

(a) Mise à niveau - L'appareil n'est pas muni d'indicateurs de niveau; la conception et la méthode d'installation recommandée sont telles que l'appareil est exempté des exigences de la directive ministérielle SGM1/17.

(b) Accès au service d'inspection et dégagements prévus pour l'inspection des sceaux (selon les prescriptions du fabricant) -

(1) Une ouverture minimale de 635.0 mm de hauteur sur 812.8 mm de largeur (25 po x 32 po) fermée à l'aide d'une porte ou d'un panneau facilement déposable doit être prévue comme l'illustre la figure 3. Il est également possible de prévoir une porte d'accès facilement déposable mesurant 12 po x 12 po afin de permettre l'inspection des sceaux de Poids et Mesures sur les composants métrologiques de l'appareil.

(2) Le panneau doit être assujéti au comptoir à l'aide de dispositifs de fixation rapides (emboîtement à baïonnette ou l'équivalent). Il ne faut pas utiliser de vis à tôle.

(3) L'aire se trouvant de l'autre côté de la porte ou du panneau n doit pas être obstruée par le bâti du comptoir ni par un élément de charpente.

SUMMARY DESCRIPTION: Continued

- (c) RFI Interference -
When the device is subjected to RFI levels that may adversely affect its performance, it will blank out its display and prohibit communications to the terminal. The device as such meets the intent of section 124 of the regulations and SGM 1.21 sections (a) and (b).
- (d) Zero and Span Adjustments -
The zero and span adjustments are located within the scale housing and they can be sealed using a lead and wire seal or a tamper proof paper seal, however, the design is such that it does not meet the requirements of SGM3/10.

DESCRIPTION SOMMAIRE: Suite

- (c) Parasites radioélectriques -
Lorsque l'appareil est soumis à des parasites radioélectriques susceptibles de perturber son fonctionnement, il efface l'affichage à l'écran et invalide toutes les communications avec le terminal. L'appareil satisfait ainsi à l'article 124 du Règlement et aux sections a) et b) de la directive ministérielle SGM1.21.
- (d) Réglage du zéro et de la portée -
Les dispositifs de réglage du zéro et de la portée sont logés dans le boîtier de la balance et peuvent être scellés au moyen d'un plomb et d'un fil métallique ou au moyen d'un sceau en papier inviolable. L'appareil n'est toutefois pas conçu pour être plombé conformément à la directive ministérielle SGM3/10.

APPROVAL:

The design, composition, construction and performance of the device type(s) identified herein have been evaluated in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Approval is granted accordingly, pursuant to subsection 3(1) of the said Act.

APPROBATION:

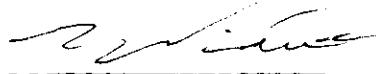
La conception, la composition, la construction et le rendement du(des) type(s) d'appareil(s) identifié(s) ci-dessus a(ont) été évalué(s) conformément au Règlement et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures. Par conséquent, une approbation est accordée en application du paragraphe 3(1) de ladite loi.

APPROVAL: Continued

The marking, installation, use and manner of use in trade of devices are subject to inspection in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Verification of conformity is required in addition to this approval. Requirements relating to marking are set forth in sections 18 to 26 of the Weights and Measures Regulations. Requirements relating to installation, use and manner of use are set forth in Part V and in specifications established pursuant to section 27 of the said Regulations. Inquiries regarding inspection and certification of conformity should be addressed to the local inspection office of Consumer and Corporate Affairs Canada.

APPROBATION: Suite

Le marquage, l'installation, l'utilisation et le mode d'emploi des appareils sont soumis à l'inspection conformément au Règlement et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures. Outre la présente approbation, une vérification de conformité est requise. Les exigences de marquage sont définies dans les articles allant de 18 à 26 du Règlement sur les poids et mesures. Les exigences relatives à l'installation, à l'utilisation et au mode d'emploi sont définies dans la partie V et dans les prescriptions établies en vertu de l'article 27 dudit règlement. Toute demande de renseignements sur l'inspection et la certification de conformité doit être adressée au bureau d'inspection local de Consommation et Corporations Canada.



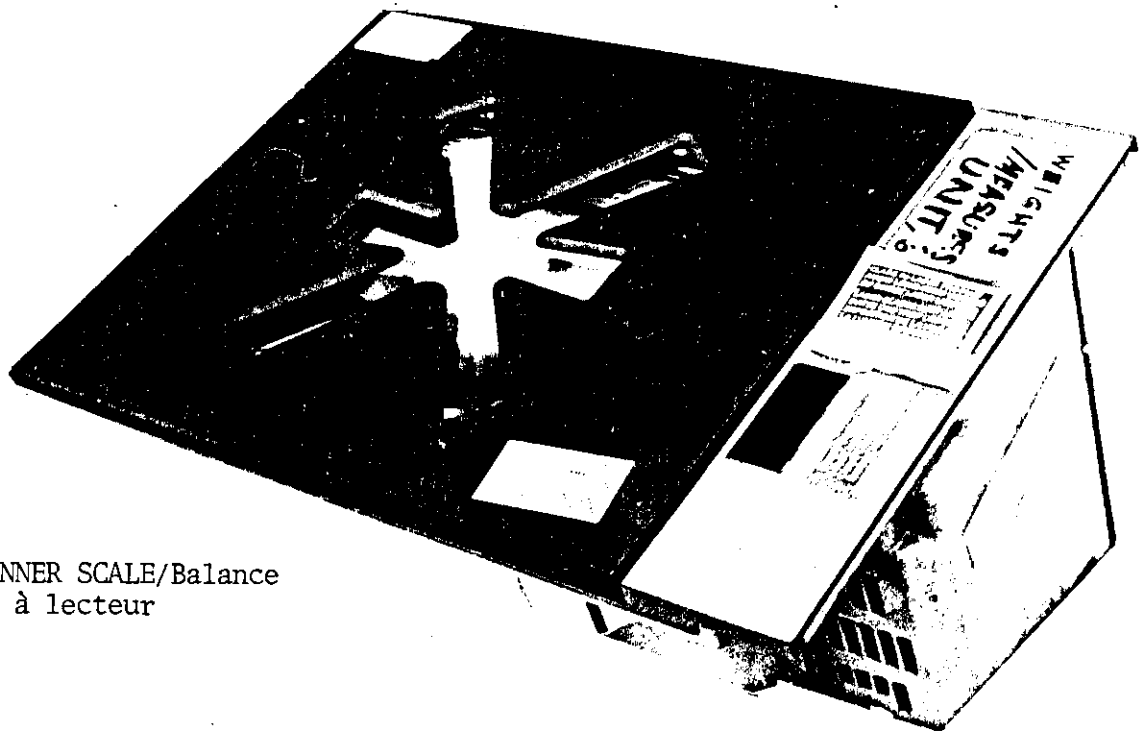
 W.R. Virtue

Chief
Legal Metrology Laboratories

Chef
Laboratoires de Métrologie légale

FILE/Dossier: 06922-N206
PROJECT/Projet: AP-ML-88-0118

NOV 15 1988



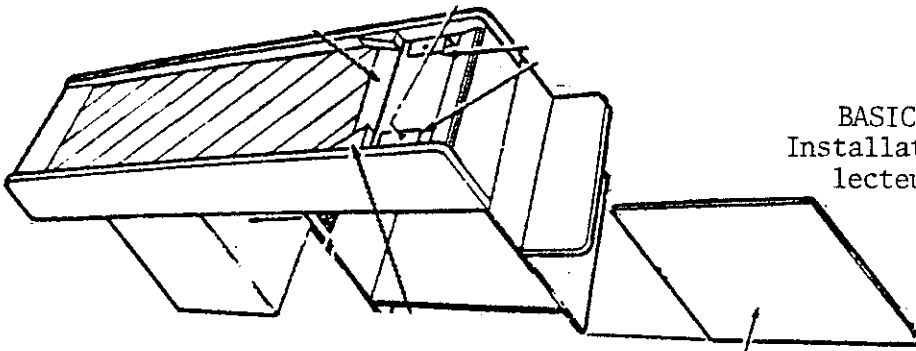
SCANNER SCALE/Balance
à lecteur

FIGURE 1



DISPLAY / Indicateur

FIGURE 2



BASIC SCANNER/SCALE INSTALLATION
Installation de base de la balance à
lecteur

FIGURE 3

ACCESS PANEL TO WEIGHTS AND MEASURES SEAL/
Panneau d'accès aux sceaux de poids et
mesures